

# QUELQUES DONNÉES CLÉS\*

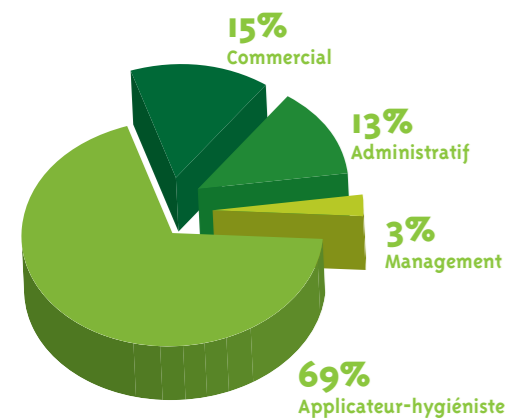
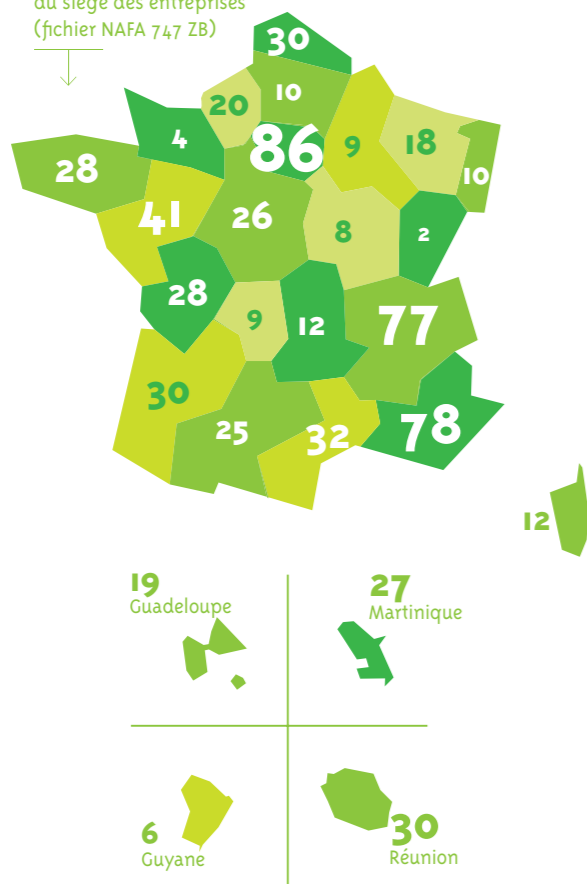
## UN SECTEUR DE SERVICES RECOUVRANT DE MULTIPLES ACTIVITÉS ET TECHNIQUES :

- Lutte contre les rongeurs
- Désinsectisation (blattes, fourmis, puces, punaises, mouches, moustiques, guêpes, frelons, mites, insectes des denrées, ...)
- Traitements de protection des bois (insectes xylophages et termites, champignons, ...)
- Éloignement et protection des immeubles contre les volatiles
- Traitements contre les acariens
- Fumigation pour la protection des denrées stockées, des sites sensibles (industries agro-alimentaires, ...), des œuvres d'art
- ...

## DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ :

- Environ **700 entreprises**, dont 80% ont moins de 50 salariés
- Des entreprises pouvant être **spécialisées ou multiservices**

Localisation du siège des entreprises (fichier NAFA 747 ZB)



## L'APPLICATEUR-HYGIÉNISTE, LE MÉTIER PHARE DU SECTEUR

Un métier en pleine évolution, qui requiert des compétences de plus en plus diversifiées : scientifiques, réglementaires, relationnelles, etc

Répartition des salariés dans les entreprises

# GLOSSAIRE

## DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF) :

Nouvelle modalité d'accès à la formation qui consiste pour les salariés à cumuler chaque année un crédit de 20 heures de formation, utilisable à leur initiative après accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation.

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

Contrat qui associe des périodes de formation et de mise en situation de travail. Il a pour objectif de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification professionnelle.

## PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION :

Parcours qui associe des périodes de formation et de mise en situation de travail. Il a pour objectif de favoriser le développement des compétences des salariés en CDI par l'acquisition d'une qualification reconnue.

## OPCA :

Organisme paritaire, il collecte les contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle continue des salariés. Il oriente, conseille et finance les entreprises dans la réalisation de leurs actions de formation.

# LA PROTECTION CONTRE LES NUISIBLES

## DES PROFESSIONNELS GARANTS D'UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

## UN SECTEUR MOBILISÉ POUR RENFORCER LES COMPÉTENCES DE SES SALARIÉS



**CHAMBRE SYNDICALE 3D**  
118 avenue Achille Peretti  
92200 Neuilly sur Seine  
**Secrétariat**  
Tél : 01 55 62 11 62  
Fax : 01 55 62 03 37  
Courriel : cs3d@wanadoo.fr



**OPCALIA**  
47, avenue de l'Opéra  
75002 Paris  
Tél : 01 44 71 93 00  
Fax : 01 44 71 93 09  
www.OPCALIA.com



**OPCALIA**  
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

# ÉDITO

Les entreprises de notre branche ont pour vocation de protéger l'homme et son environnement des risques qu'engendrent les parasites et les animaux nuisibles (certains rongeurs, insectes, acariens, volatiles...). Lutter contre ces nuisibles, c'est préserver la santé de l'homme, mais c'est aussi protéger ses ressources alimentaires, ses richesses économiques et son environnement. Et tous les secteurs économiques et sociaux sont concernés, industries, commerces, établissements publics ou privés, habitat...

Depuis peu, les préoccupations environnementales associées à l'application du principe de précaution, amènent les instances gouvernementales, européennes et nationales, à mettre en place des mesures très encadrées et plus coercitives en ce qui concerne la mise sur le marché et l'utilisation de pesticides.

Pour répondre à cette nouvelle donne, les exigences professionnelles deviennent plus strictes, ce dont il faut se féliciter. Mais, en parallèle, la formation professionnelle doit être plus exigeante. C'est pour mieux cerner ces évolutions qu'en mai 2005, nous avons mené avec OPCALIA une étude sur les emplois et la professionnalisation du secteur. Cette étude confirme que les salariés ont affaire à une clientèle diversifiée qui fait appel à des compétences multiples (scientifique et technique, pratique, humaine). Ils ont un rôle pédagogique et doivent être capables d'expliquer à tous, non-spécialistes le plus souvent, ce qu'ils font, pourquoi, quels produits ils utilisent et quelles en sont les propriétés... Ils sont amenés à effectuer des diagnostics, à émettre des préconisations, à rédiger des rapports... C'est pourquoi les aspects relationnels et la communication sont essentiels pour exercer dans ce domaine.

La Chambre Syndicale 3D (CS3D) représente la branche des entreprises de lutte contre les parasites et les nuisibles. En qualité de présidente de cette Chambre Syndicale, dans le cadre du mandat de trois ans qui vient de m'être confié, mon ambition est la suivante :

- 1. Promouvoir les compétences** des professionnels de la branche, quels que soient la taille et le profil des entreprises qui les emploient ;
- 2. Mettre à leur service une offre de formation adaptée** aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires :  
  - dans le cadre d'une **formation initiale**
  - dans le cadre d'une **formation professionnelle tout au long de la vie** accessible à tous et conforme à l'esprit de la loi sur la formation professionnelle ;
- 3. Faire connaître et reconnaître la valeur ajoutée de la profession** auprès de tous, pouvoirs publics, décideurs, responsables économiques et consommateurs.

L'attention portée à la FORMATION PROFESSIONNELLE est indissociable de la VALORISATION de notre branche. Tel est pour nous l'enjeu.

**Marie-Claire BOSCOQ**  
Présidente de la Chambre Syndicale 3D

\* Données issues d'une étude préalable à la mise en place d'un observatoire dans le secteur, pilotée et financée par OPCALIA et réalisée en 2005 par le cabinet Ambroise Bouteille et Associés.

## UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL EN PLEINE MUTATION

### DES EXIGENCES ACCRUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### La Directive européenne Biocides (prochainement en application)

Limite le nombre de molécules autorisées, et donc les pesticides utilisables par les entreprises.

#### Les normes de qualité de l'industrie agro-alimentaire (HACCP, AIB, etc.)

- Renforcent les exigences professionnelles.
- Privilégient le développement de la « lutte raisonnée » : accentuation de la prévention, utilisation de pesticides uniquement si nécessaire, suivi et traçabilité.
- Vont s'imposer progressivement aux entreprises.

#### Les conditions d'agrément des entreprises utilisant des produits phytosanitaires et biocides

Pourraient se renforcer, et imposer aux entreprises une certification qualité.

#### L'opinion publique

- Tolère de moins en moins la présence de nuisibles, et leur impact sur la sécurité des personnes
- et se préoccupe également des méthodes de lutte : risques liés aux produits utilisés, protection des animaux, etc.

### DES ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES QUI IMPACTENT L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

#### Une concurrence accrue

Qui pourrait entraîner une baisse continue des prix et des prestations, pouvant devenir incompatible avec un service de qualité.

#### Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Offre de nouveaux outils performants de gestion pour les entreprises, qu'il faut apprendre à exploiter.

## DES SAVOIR-FAIRE RENFORCÉS

### POUR

#### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA RELATION ET DU SERVICE CLIENT EN AUGMENTANT LA VALEUR DE LA PRESTATION

- Apport d'une prestation globale, plus large que la seule application de pesticides
- Suivi et comptes-rendus réguliers
- Conseil au client, pour le sensibiliser et l'associer à la prévention

### ET

#### SUIVRE LES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION

Développement de techniques de lutte contre les nuisibles plus pointues : lutte préventive, « lutte raisonnée », méthodes alternatives (barrières physiques, lutte biologique, etc.)

### LE DÉVELOPPEMENT CONTINU DES COMPÉTENCES DES SALARIÉS DEVIENT INCONTOURNABLE

#### Compétences techniques

- Connaître les espèces de nuisibles
- Connaître précisément les produits, leur réglementation, ... et savoir les utiliser de manière « raisonnée »
- Analyser l'environnement, identifier les mesures de prévention
- Utiliser les modes de lutte alternatifs
- Maîtriser la sécurité au travail, la protection, la prévention des accidents

#### Compétences relationnelles « client » (orales essentiellement)

- Donner une information précise
- Établir un bon relationnel
- Savoir établir un travail en collaboration avec le client
- Conseiller

#### Compétences générales

- Maîtriser l'écrit
- Rédiger des comptes rendus
- Comprendre et respecter les procédures
- Utiliser les technologies de l'information

#### Capacités à encadrer, et à former sur le terrain

## UN SECTEUR ENGAGÉ POUR VALORISER LES ENTREPRISES ET LES SALARIÉS

Les représentants du secteur affirment les objectifs suivants :

➤ **Faire mieux connaître la profession et défendre son identité**

➤ **Valoriser le métier et le rendre attractif**

➤ **Faciliter l'accès du plus grand nombre à la formation, notamment dans les petites entreprises, mais aussi en direction des salariés faiblement qualifiés**

➤ **Améliorer la qualité de l'offre de stages**

➤ **Individualiser les formations, pour mieux s'adapter aux besoins particuliers des entreprises et des salariés**

## DES ACTIONS VOLONTARISTES OPÉRATIONNELLES DÈS 2007

### MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE DÉFINIR LA POLITIQUE DE FORMATION DE LA BRANCHE

C'est la « Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation », constituée conformément à la réglementation de représentants des entreprises et des salariés.

#### Principaux résultats attendus

- Disposer d'une liste des **formations prioritaires pour le développement du secteur**, permettant aux entreprises de bénéficier de financements spécifiques.
- A terme, élaborer une **formation d'applicateur-hygiéniste préparant à une qualification reconnue** par la profession, et **attractive auprès des jeunes**.

### SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC OPCALIA\*, POUR LA COLLECTE ET LA GESTION DES CONTRIBUTIONS FORMATION DES ENTREPRISES

#### Principaux résultats attendus

- Bénéficier de **prises en charge financières avantageuses pour les formations suivies par les salariés**, notamment pour les petites structures, grâce à la mise en commun des fonds et l'apport éventuel de co-financements extérieurs.
- Accéder à un catalogue de formations établi à partir des besoins communs des entreprises.
- S'appuyer sur les **services** proposés par OPCALIA aux entreprises : **information et conseil de proximité** sur la mise œuvre de la formation dans l'entreprise et sur les financements disponibles.
- Accéder à des informations sur les caractéristiques de la profession et ses évolutions par le biais de l'**observatoire des métiers**.

### NÉGOCIATION EN COURS D'UN ACCORD DE BRANCHE SUR LA FORMATION, ENTRE LES REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

#### Principaux résultats attendus

Cet accord permettra d'adapter la réglementation sur la formation aux besoins du secteur, et en particulier :

- D'identifier des thèmes de **formations prioritaires pour l'utilisation par les salariés de leur droit individuel à la formation (DIF)**.
- D'aider les entreprises dans leur **effort de formation des débutants, ainsi que des salariés expérimentés**, par un financement spécifique dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation.

\* réseau d'OPCA (cf. glossaire)

# QUELQUES DONNÉES CLÉS\*

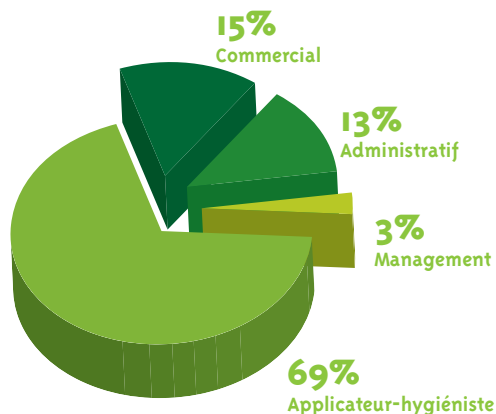
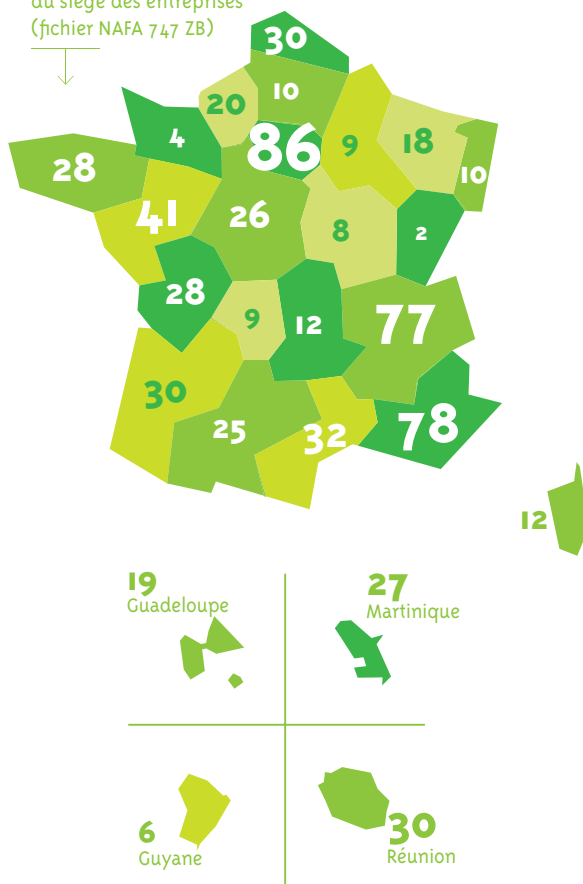
## UN SECTEUR DE SERVICES RECOUVRANT DE MULTIPLES ACTIVITÉS ET TECHNIQUES :

- 🍃 Lutte contre les rongeurs
- 🍃 Désinsectisation (blattes, fourmis, puces, punaises, mouches, moustiques, guêpes, frelons, mites, insectes des denrées, ...)
- 🍃 Traitements de protection des bois (insectes xylophages et termites, champignons, ...)
- 🍃 Éloignement et protection des immeubles contre les volatiles
- 🍃 Traitements contre les acariens
- 🍃 Fumigation pour la protection des denrées stockées, des sites sensibles (industries agro-alimentaires, ...), des œuvres d'art
- 🍃 ...

## DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ :

- 🍃 Environ **700 entreprises**, dont 80% ont moins de 50 salariés
- 🍃 Des entreprises pouvant être **spécialisées ou multiservices**

Localisation  
du siège des entreprises  
(fichier NAFA 747 ZB)



## L'APPLICATEUR-HYGIÉNISTE, LE MÉTIER PHARE DU SECTEUR

Un métier en pleine évolution, qui requiert des compétences de plus en plus diversifiées : scientifiques, réglementaires, relationnelles, etc

← Répartition  
des salariés  
dans les entreprises

\* Données issues d'une étude préalable à la mise en place d'un observatoire dans le secteur, pilotée et financée par OPCALIA et réalisée en 2005 par le cabinet Ambroise Bouteille et Associés.

# GLOSSAIRE

## **DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF) :**

Nouvelle modalité d'accès à la formation qui consiste pour les salariés à cumuler chaque année un crédit de 20 heures de formation, utilisable à leur initiative après accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation.

## **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :**

Contrat qui associe des périodes de formation et de mise en situation de travail. Il a pour objectif de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification professionnelle.

## **PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION :**

Parcours qui associe des périodes de formation et de mise en situation de travail. Il a pour objectif de favoriser le développement des compétences des salariés en CDI par l'acquisition d'une qualification reconnue.

## **OPCA :**

Organisme paritaire, il collecte les contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle continue des salariés. Il oriente, conseille et finance les entreprises dans la réalisation de leurs actions de formation.



## **CHAMBRE SYNDICALE 3D**

118 avenue Achille Peretti  
92200 Neuilly sur Seine

### Secrétariat

Tél : 01 55 62 11 62

Fax : 01 55 62 03 37

Courriel : [cs3d@wanadoo.fr](mailto:cs3d@wanadoo.fr)



## **OPCALIA**

47, avenue de l'Opéra  
75002 Paris

Tél : 01 44 71 93 00

Fax : 01 44 71 93 09

[www.OPCALIA.com](http://www.OPCALIA.com)

# LA PROTECTION CONTRE LES NUISIBLES

DES PROFESSIONNELS  
GARANTS D'UN  
ENVIRONNEMENT  
DE QUALITÉ

UN SECTEUR MOBILISÉ  
POUR RENFORCER  
LES COMPÉTENCES  
DE SES SALARIÉS



  
**OPCALIA**  
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

Les entreprises de notre branche ont pour vocation de protéger l'homme et son environnement des risques qu'engendrent les parasites et les animaux nuisibles (certains rongeurs, insectes, acariens, volatiles...). Lutter contre ces nuisibles, c'est préserver la santé de l'homme, mais c'est aussi protéger ses ressources alimentaires, ses richesses économiques et son environnement. Et tous les secteurs économiques et sociaux sont concernés, industries, commerces, établissements publics ou privés, habitat...

Depuis peu, les préoccupations environnementales associées à l'application du principe de précaution, amènent les instances gouvernementales, européennes et nationales, à mettre en place des mesures très encadrées et plus coercitives en ce qui concerne la mise sur le marché et l'utilisation de pesticides.

Pour répondre à cette nouvelle donne, les exigences professionnelles deviennent plus strictes, ce dont il faut se féliciter. Mais, en parallèle, la formation professionnelle doit être plus exigeante. C'est pour mieux cerner ces évolutions qu'en mai 2005, nous avons mené avec OPCALIA une étude sur les emplois et la professionnalisation du secteur. Cette étude confirme que les salariés ont affaire à une clientèle diversifiée qui fait appel à des compétences multiples (scientifique et technique, pratique, humaine). Ils ont un rôle pédagogique et doivent être capables d'expliquer à tous, non-spécialistes le plus souvent, ce qu'ils font, pourquoi, quels produits ils utilisent et quelles en sont les propriétés... Ils sont amenés à effectuer des diagnostics, à émettre des préconisations, à rédiger des rapports... C'est pourquoi les aspects relationnels et la communication sont essentiels pour exercer dans ce domaine.

La Chambre Syndicale 3D (CS3D) représente la branche des entreprises de lutte contre les parasites et les nuisibles. En qualité de présidente de cette Chambre Syndicale, dans le cadre du mandat de trois ans qui vient de m'être confié, mon ambition est la suivante :

**1.** Promouvoir les **compétences des professionnels** de la branche, quels que soient la taille et le profil des entreprises qui les emploient ;

**2.** Mettre à leur service une **offre de formation adaptée** aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires :  
 dans le cadre d'une **formation initiale**  
 dans le cadre d'une **formation professionnelle tout au long de la vie** accessible à tous et conforme à l'esprit de la loi sur la formation professionnelle ;

**3.** Faire connaître et reconnaître la **valeur ajoutée de la profession** auprès de tous, pouvoirs publics, décideurs, responsables économiques et consommateurs.

L'attention portée à la **FORMATION PROFESSIONNELLE** est indissociable de la **VALORISATION** de notre branche. Tel est pour nous l'enjeu.

# UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL EN PLEINE MUTATION

## DES EXIGENCES ACCRUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### La Directive européenne Biocides (prochainement en application)

Limite le nombre de molécules autorisées, et donc les pesticides utilisables par les entreprises.

### Les normes de qualité de l'industrie agro-alimentaire (HACCP, AIB, etc.)

- Renforcent les exigences professionnelles.
- Privilégient le développement de la « lutte raisonnée » : accentuation de la prévention, utilisation de pesticides uniquement si nécessaire, suivi et traçabilité.
- Vont s'imposer progressivement aux entreprises.

### Les conditions d'agrément des entreprises utilisant des produits phytosanitaires et biocides

Pourraient se renforcer, et imposer aux entreprises une certification qualité.

### L'opinion publique

- Tolère de moins en moins la présence de nuisibles, et leur impact sur la sécurité des personnes
- et se préoccupe également des méthodes de lutte : risques liés aux produits utilisés, protection des animaux, etc.

## DES ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES QUI IMPACTENT L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

### Une concurrence accrue

Qui pourrait entraîner une baisse continue des prix et des prestations, pouvant devenir incompatible avec un service de qualité.

### Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Offre de nouveaux outils performants de gestion pour les entreprises, qu'il faut apprendre à exploiter.

# DES SAVOIR-FAIRE RENFORCÉS

## POUR

### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA RELATION ET DU SERVICE CLIENT EN AUGMENTANT LA VALEUR DE LA PRESTATION

- Apport d'une prestation globale, plus large que la seule application de pesticides
- Suivi et comptes-rendus réguliers
- Conseil au client, pour le sensibiliser et l'associer à la prévention

## ET

### SUIVRE LES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION

Développement de techniques de lutte contre les nuisibles plus pointues : lutte préventive, « lutte raisonnée », méthodes alternatives (barrières physiques, lutte biologique, etc.)

## LE DÉVELOPPEMENT CONTINU DES COMPÉTENCES DES SALARIÉS DEVIENT INCONTOURNABLE

### Compétences techniques

- Connaître les espèces de nuisibles
- Connaître précisément les produits, leur réglementation, ... et savoir les utiliser de manière « raisonnée »
- Analyser l'environnement, identifier les mesures de prévention
- Utiliser les modes de lutte alternatifs
- Maîtriser la sécurité au travail, la protection, la prévention des accidents

### Compétences relationnelles « client » (orales essentiellement)

- Donner une information précise
- Établir un bon relationnel
- Savoir établir un travail en collaboration avec le client
- Conseiller

### Compétences générales

- Maîtriser l'écrit
- Rédiger des comptes rendus
- Comprendre et respecter les procédures
- Utiliser les technologies de l'information

### Capacités à encadrer, et à former sur le terrain

# UN SECTEUR ENGAGÉ POUR VALORISER LES ENTREPRISES ET LES SALARIÉS

Les représentants du secteur  
affirment les objectifs suivants :

- ✎ **Faire mieux connaître la profession et défendre son identité**
- ✎ **Valoriser le métier et le rendre attractif**
- ✎ **Faciliter l'accès du plus grand nombre à la formation, notamment dans les petites entreprises, mais aussi en direction des salariés faiblement qualifiés**
- ✎ **Améliorer la qualité de l'offre de stages**
- ✎ **Individualiser les formations, pour mieux s'adapter aux besoins particuliers des entreprises et des salariés**

# DES ACTIONS VOLONTARISTES OPÉRATIONNELLES DÈS 2007

## MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE DÉFINIR LA POLITIQUE DE FORMATION DE LA BRANCHE

C'est la « Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation », constituée conformément à la réglementation de représentants des entreprises et des salariés.

### Principaux résultats attendus

- Disposer d'une liste des **formations prioritaires pour le développement du secteur**, permettant aux entreprises de bénéficier de financements spécifiques.
- A terme, élaborer une **formation d'applicateur-hygiéniste préparant à une qualification reconnue** par la profession, et **attractive auprès des jeunes**.

## SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC OPCALIA\*, POUR LA COLLECTE ET LA GESTION DES CONTRIBUTIONS FORMATION DES ENTREPRISES

### Principaux résultats attendus

- Bénéficier de **prises en charge financières avantageuses pour les formations suivies par les salariés**, notamment pour les petites structures, grâce à la mise en commun des fonds et l'apport éventuel de co-financements extérieurs.
- Accéder à un catalogue de formations établi à partir des besoins communs des entreprises.
- S'appuyer sur les **services** proposés par OPCALIA aux entreprises : **information et conseil de proximité** sur la mise œuvre de la formation dans l'entreprise et sur les financements disponibles.
- Accéder à des informations sur les caractéristiques de la profession et ses évolutions par le biais de l'**observatoire des métiers**.

## NÉGOCIATION EN COURS D'UN ACCORD DE BRANCHE SUR LA FORMATION, ENTRE LES REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

### Principaux résultats attendus

Cet accord permettra d'adapter la réglementation sur la formation aux besoins du secteur, et en particulier :

- D'identifier des thèmes de **formations prioritaires pour l'utilisation par les salariés de leur droit individuel à la formation (DIF)**.
- D'aider les entreprises dans leur **effort de formation des débutants, ainsi que des salariés expérimentés**, par un financement spécifique dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation.

\* réseau d'OPCA (cf. glossaire)